



Le Saint-Siège

LETTRE DU PAPE JEAN-PAUL II AU CARDINAL JEAN VILLOT

A notre Vénérable Frère Jean Cardinal VILLOT

Secrétaire d'Etat et Camerlingue Puisque nous allons entreprendre un voyage aérien dans des régions lointaines — nous nous rendons, en effet, au Mexique et nous ferons une brève escale dans l'une des grandes Antilles — il convient de pourvoir à la conduite des affaires du Sièges apostolique, pendant la durée de notre absence qui aura lieu du 25 janvier au 1er février de l'année en cours. C'est pourquoi, Vénérable Frère, à vous qui cumulez la fonction de Cardinal chargé des affaires publiques de l'Eglise et celle de Camerlingue, nous accordons, pendant ce laps de temps, tous les pouvoirs canoniques utiles pour remplir ce rôle de Camerlingue, selon ce que les circonstances demanderont. Nous vous déléguons nommément le pouvoir, pendant le temps de notre absence, s'il y a péril en la demeure et à condition de sauvegarder ce qui doit l'être, d'accorder tous induits, permissions et grâces que nous avons l'habitude d'attribuer nous-même et également de pourvoir, s'il se présente un cas particulièrement grave, à la nomination d'un administrateur apostolique pour le gouvernement d'un diocèse quelconque. Nous vous demandons enfin de nous aider par vos prières assidues, nous qui entreprenons ce voyage et qui désirons avec force que soit propagée la gloire de Dieu, que le culte de la Vierge Marie soit encouragé et que l'Eglise en retire le plus de bien possible, surtout en Amérique latine. Absolument certain de votre compétence et de votre zèle, nous vous accordons très volontiers, Vénérable Frère, la bénédiction apostolique, en témoignage de notre bienveillance. *Fait au Vatican le 23 janvier de l'année 1979 première de notre Pontificat.* JEAN PAUL II © Copyright 1979 - Libreria Editrice Vaticana